



## ASSEMBLEE GENERALE de la FAPPAH

**Jeudi 23 novembre 2023 à MARTAILLY-LES-BRANCION**

---

L'Assemblée Générale 2023 est ouverte à 18h15 par Christophe Branche, Président de la FAPPAH.

Celui-ci remercie le maire de la commune, M. Talmey, pour la mise à disposition de la salle ainsi que la secrétaire de mairie et les personnes qui ont facilité la préparation des lieux.

Il indique ensuite que M. Talmey, participant à la réunion des maires de France, ne peut donc être présent.

Emargements et recueils des cotisations des associations adhérentes à la FAPPAH : 19 associations adhérentes sont représentées à l'assemblée Générale ; 2 pouvoirs sont reçus. L'assistance compte 54 personnes.



Christophe Branche, aborde ensuite les points de l'ordre du jour :

1. **Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale** du 23 avril 2022 qui a été diffusé aux associations adhérentes ainsi qu'aux partenaires de la FAPPAH. Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

### 2. Rapport moral 2022

Dans son rapport, Christophe Branche souligne que l'année 2022 fut une année « sobre » : pas de Gui l'An neuf, pas de sortie découverte.

L'Assemblée Générale tenue à Laives en avril a été précédée de visites des richesses patrimoniales de la commune, grâce à l'appui des deux associations Laives Patrimoine et Les Amis de l'Eglise Saint-Martin.

En 2022 les administrateurs et membres du bureau ont cependant maintenu et renforcé les liens

- avec les associations adhérentes en assistant à leurs Assemblées Générales chaque fois que possible et en venant en appui pour certaines activités ponctuelles ;
- Avec le PAH en accompagnant son administratrice territoriale, Loriane Gouaille sur les actions mises en place sur les thèmes du vitrail et des écoles ;

### 3. Rapport Financier 2022

Christophe Branche présente le rapport financier 2022 établi par Nicole Pastoré, Trésorière de la FAPPAH, dont il ressort qu'au 31 décembre 2022 le solde des comptes est positif avec 4 581,73 €.

Dans ce contexte, il est proposé de maintenir la cotisation à 20 € pour 2023. Il est rappelé qu'une seule cotisation de 20 € a été appelée pour les 3 années 2020, 2021 et 2022.

Le Président met au vote l'approbation du rapport financier 2022 : 0 opposition, 0 abstention.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

En 2023, la cotisation des associations adhérentes est maintenue à 20 €.

#### **4. Renouvellement par tiers du Conseil d'Administration :**

Le mandat de trois ans est échu pour les administrateurs élus ou réélus en 2020 et toujours présents au bureau :

Martine Petrini-Poli, Monique Pirou, Jean Pirou et Jean-Claude Vouillon ont donné leur accord à ce renouvellement qui est mis au vote.

Opposition, 0 abstention, votes favorables à l'unanimité sur l'ensemble des noms.



A ce point de l'ordre du jour, Christophe Branche indique qu'après 12 années de Présidence, il se retire et va donner sa démission. Ses démarches pour trouver une succession à ce poste n'ont pas abouti, ce qu'il regrette.

Gérard Ferrière, administrateur FAPPAH, intervient pour le remercier et le féliciter pour l'ensemble de son action au cours de ses années de présidence.

Applaudissements de l'assemblée.

La FAPPAH a été créée en 2010 en vue de fédérer des associations de préservation des patrimoines sur le secteur du PAH entre Cluny et Tournus. L'objectif de soutenir le PAH dans sa démarche de renouvellement du label par la mise en place d'un réseau actif et solidaire des associations a été atteint.

Des liens se sont tissés, tant avec les associations qu'avec le P.A.H, et notamment son administratrice territoriale.

Il est très souhaitable de poursuivre dans cette voie quitte à retenir des nouvelles modalités de fonctionnement entre la FAPPAH et le PAH.

#### **5. Actualité de la FAPPAH**

La tenue de l'AG en fin d'année permet à Christophe Branche de parler des activités de la FAPPAH qui ont marqué l'année 2023.

Le 19 janvier 2023, au Foyer Rural de Saint-Gengoux le National, la rencontre Au Gui l'An Neuf du 19 janvier 2023 a réuni un grand nombre de participants dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Le 25 mars 2023, la sortie découverte sur le site industriel et minier d'Epinaç a été une réussite. Un premier rendez-vous était donné au cœur de l'ancien site industriel devant le puits Hottinguer, à l'architecture très particulière, et l'ancienne usine de production d'électricité jouxtant le puits

Le groupe a été accueilli par Jean-François Nicolas, maire d'Epinaç, pour une présentation de l'histoire industrielle et minière d'Epinaç et la visite du site en présence de Frédéric Faucher, architecte en charge de la préservation de ces bâtiments préservés qui font l'objet d'un ambitieux projet de mise en valeur.

La commune avait mis à disposition du groupe la « Maison Syndicale » d'Epinaç pour l'heure du déjeuner pendant lequel 3 conférences ont été données. La journée s'est terminée par une étape devant la porterie du château de Morlet puis à la halle de Noley.

Une nouvelle sortie découverte sera préparée pour 2024, dans l'objectif de faire découvrir des monuments ou lieux intéressants mais pas habituellement ouverts au public.

## **6. Point sur les ventes des brochures éditées par la FAPPAH**

- *Itinérances autour des doyennés clunisiens et du Ban Sacré*, stock épuisé, solde positif ;
- *Sur les pas de Michel Bouillot*, 103 exemplaires restant,
- *Itinérances en Bourgogne du Sud, 10 circuits-découverte des ponts sur les rivières Grosne, Guye, Saône, Seille*, solde des invendus plus important.

Au-delà de l'aspect financier, il est important de souligner que ces brochures, richement documentées, ont été élaborées grâce à l'action concertée de la FAPPAH et des associations adhérentes concernées par les différents thèmes abordés. On était là au cœur du rôle d'animation et de coordination défini dans le statut de la FAPPAH.

Christophe Branche remercie et félicite ceux qui ont contribué à ces fascicules

- ## **7. Droit d'auteur et droit à l'image** à respecter par une association organisant une manifestation ou diffusant des informations via des supports de communication

La FAPPAH met ce point à l'ordre du jour à la suite d'un incident récent.

Christophe Branche indique qu'il a reçu, un jour de l'été 2023, un courrier d'une avocate qui réclamait un paiement de 580 € pour non respect du droit d'auteur.

Le motif : publication sur le site fappah.fr (onglet activités) d'une photo d'un ver de terre, support de l'annonce d'une conférence organisée par une association adhérente. La photo ne mentionnait pas le nom du photographe, alors qu'elle était soumise à droits d'auteur.

Le prix à payer a été négocié à la baisse mais la FAPPAH et l'Association ont payé pour éviter un éventuel contentieux.

Cet incident désagréable est l'occasion d'appeler l'attention des associations sur les notions de droit d'auteur et de droit à l'image. La FAPPAH a pris contact avec le service du département ASSO 71 qui a transmis un document officiel de synthèse sur ces problématiques. Ce document est transmis en pièce jointe.

## **8. Le site fappah.fr et son onglet événements**

L'onglet événement du site fappah.fr permet aux associations de publier leurs activités ; Christophe Branche indique que l'utilisation de cet onglet ne sera pas pérennisée pour les raisons suivantes : faibles demandes des associations qui utilisent d'autres moyens pour faire connaître leurs projets d'activité ; formalisme du processus de publication devenu trop lourd au regard des disponibilités des membres du bureau de la FAPPAH.

L'onglet des fiches de présentation qui permet à chaque association de se présenter et de faire valoir ses objectifs est maintenu à titre provisoire sur une année. Certaines fiches doivent être actualisées. Pour toute demande, s'adresser au bureau à l'adresse [fappah.contact@gmail.com](mailto:fappah.contact@gmail.com).

## **Messages du Pays d'Art et d'Histoire**

Pierre-Michel Delpeuch rappelle que le PAH, comme les associations fédérées au sein de la FAPPAH, ont une passion commune pour la préservation de notre patrimoine et œuvrent dans le même objectif.

L'actualité de la FAPPAH et celle du PAH, en tant qu'institution, se rejoignent et le PAH est toujours heureux de pouvoir travailler avec la FAPPAH.

Le départ de Christophe Branche de la Présidence de la FAPPAH est l'occasion d'une réflexion sur les évolutions qui peuvent être apportées. Le PAH apportera son soutien à la FAPPAH et sera disponible pour examiner les modalités d'une collaboration renforcée.

Il donne la parole à Loriane Gouaille, administratrice territoriale. Celle-ci remercie la FAPPAH et les associations que le PAH a beaucoup mobilisées en 2023 sur le thème des écoles, après celui du vitrail. Plusieurs associations ont monté avec le PAH des animations autour de l'école- notamment les journées à l'école d'autrefois - qui ont été de beaux succès.

Loriane Gouaille annonce les deux thèmes pour les deux années à venir :

En 2024 et 2025, l'art médiéval, afin d'accompagner le travail en cours sur la candidature des sites clunisiens à l'UNESCO.

Pour 2024, pour répondre à l'organisation du congrès national des sapeurs-pompiers à Mâcon, fin septembre, un travail complémentaire sera fait sur le thème des pompiers.

Christophe Branche donne ensuite la parole aux représentants des associations présents à l'Assemblée Générale et les invite à poursuivre les échanges autour de buffet.

06/12/2023

Christophe BRANCHE

Président



---

Bureau FAPPAH/Secrétariat

Monique Pirou